

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Subvention complémentaire de fonctionnement Escapade 13

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association Escapade 13, au titre de l'exercice 2017, une participation complémentaire en fonctionnement d'un montant total de 194 332 € aux fins de lui permettre d'assurer la continuité de son fonctionnement et de ses projets ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette dépense de 194 332 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée